

# Formulaire de sortie

## Personne assurée

Nom	N° d'assurance
Prénom	Date de naissance
Adresse	N° d'assurance sociale
NPA	Lieu
Etat civil	date de mariage

## Employeur

Employeur	Personne de contact
Téléphone	Courriel
Adresse	
NPA	Lieu

Date de sortie de la personne assurée \_\_\_\_\_

Nom du nouvel employeur \_\_\_\_\_

## Caisse de pensions

Nom de la nouvelle caisse de pensions	
Adresse de la nouvelle caisse de pensions	NPA, lieu de la nouvelle caisse de pensions
<input type="text"/>	
Relation bancaire de la nouvelle caisse de pensions (IBAN)	Numéro du compte bancaire de la nouvelle caisse de pensions

## Fondation de prévoyance

Nom de la fondation de prévoyance	
<input type="text"/>	
Relation bancaire, compte de libre passage (IBAN)	

## Maintien facultatif de l'assurance

### En cas de résiliation par l'employeur à l'âge de 55 ans ou plus (à remplir par l'employeur)

Droit au maintien selon l'art. 12a du règlement de prévoyance de la Caisse de pensions Poste



# Formulaire de sortie

## Païement en espèces

- Départ définitif de la Suisse  
**Attestation de départ** définitif de la commune de domicile et indication de la **nouvelle adresse complète à l'étranger**. En cas de départ pour un pays de l'UE ou de l'AELE, attestation d'une institution d'état sur la non existence d'une assurance obligatoire.
- Installation à son propre compte pour son activité principale **sans assurance obligatoire**  
**Attestation AVS** confirmant l'activité lucrative indépendante et/ou extrait du registre du commerce.
- Montant peu important  
est possible si la prestation de sortie est **inférieure au montant annuel des cotisations de la personne employée**; les prestations d'entrée apportées sont également prises en compte.
- Paiement en espèces aux assurés mariés ou avec partenariat enregistré seulement avec le consentement écrit du conjoint ou du partenaire. De plus, une authentification officielle de la signature du conjoint ou du partenaire est demandée (sauf en cas de montant peu important).
- Les personnes assurées non mariées doivent faire authentifier officiellement leur état civil (sauf si montant peu important). L'attestation doit être actuelle, la validité ne doit pas dépasser 2 mois au moment du paiement.

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

X

\_\_\_\_\_  
Signature du conjoint / partenaire

**Pour les paiements en espèces uniquement :**

**Authentification officielle de la signature du conjoint/partenaire**  
**Confirmation officielle de l'état civil de la personne assurée :**

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

X

\_\_\_\_\_  
Timbre et signature

## Adresse pour le paiement en espèces :

\_\_\_\_\_  
Nom de la banque

\_\_\_\_\_  
N° IBAN (Joindre un bulletin de versement s.v.p.)

\_\_\_\_\_  
Adresse de la banque

\_\_\_\_\_  
NPA, lieu

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

X

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne assurée

